



La priorité et moi

Sécurité
routière



Index

	Page
<i>Règles fondamentales</i>	3
<i>De l'égard pour les piétons</i>	5
<i>Les transports publics</i>	7
<i>La priorité de droite</i>	9
<i>Panneaux de signalisation</i>	10
<i>Signaux lumineux</i>	12
<i>Le trafic en sens inverse</i>	14
<i>Les pistes et bandes cyclables</i>	16
<i>Autres règles</i>	17
<i>Test: Que sais-je?</i>	19
<i>Réponses au test</i>	23

Introduction

Le trafic routier impose d'immenses exigences à chaque usager de la route. Il faut constamment et rapidement pouvoir apprécier les situations, reconnaître la signification de chaque signal ou marquage et réagir immédiatement. La moindre faute peut avoir des conséquences graves.

L'inobservation ou la mauvaise application des règles de priorité est l'une des causes principales des accidents de la route. Nous avons édité la présente brochure afin de pouvoir apporter un support didactique aux jeunes et aux élèves-conducteurs et de compléter l'information des conducteurs routiniers.

Quelques indications pour nos lecteurs:

- Les numéros de paragraphes servent à mieux s'orienter dans la brochure. Ils ne correspondent pas à des articles de lois.*
- Les numéros sur les dessins renvoient aux paragraphes correspondants.*
- Les chiffres indiqués en-dessous des paragraphes permettent de se référer à d'autres règles.*
- Un test des connaissances est proposé en fin de brochure.*

L'utilisation du «je» dans le texte vise à aider le lecteur à se glisser dans la peau de l'usager de la route et à reproduire les différentes situations dans la réalité du trafic.

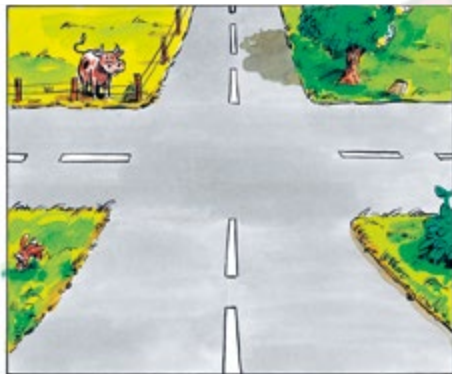
Touring Club Suisse
Sécurité routière

Règles fondamentales

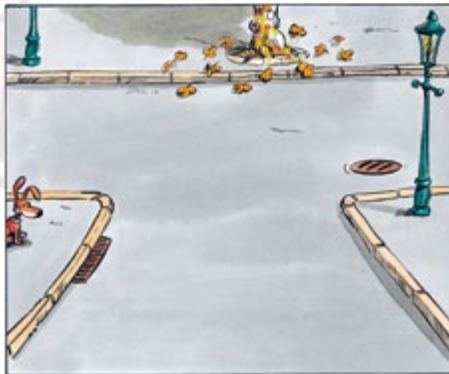
1. J'observe la règle fondamentale de la loi sur la circulation routière: «Chacun doit se comporter, dans la circulation, de manière à ne pas gêner ni mettre en danger ceux qui utilisent la route conformément aux règles établies. Une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées, et de même s'il apparaît qu'un usager de la route va se comporter de manière incorrecte». Un comportement incorrect d'un usager de la route ne m'autorise, en aucun cas, à abuser de mon droit de priorité. 📖 2 - 73

2. Je ne gêne pas les conducteurs bénéficiaires de la priorité. Je réduis ma vitesse à temps et je m'arrête avant le début de l'intersection. Celle-ci peut être un croisement, un débouché ou une bifurcation. 📖 1
3. Je fais preuve de prudence à l'égard des usagers qui ont atteint l'intersection avant d'avoir pu m'apercevoir. Je ne force pas la priorité. 📖 1
4. Je suis assimilé aux conducteurs de véhicules à moteur (motocyclettes, voitures, camions, cars, etc.) lorsque je conduis une bicyclette ou un cyclomoteur, tire une charrette à bras, monte à cheval ou conduis un gros animal (p.ex. une vache). 📖 1

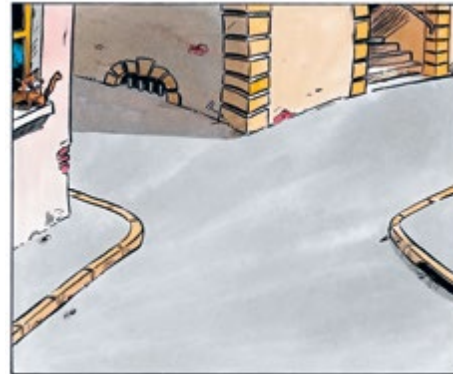
2



2



2



5. J'accorde toujours la priorité aux véhicules du service du feu, du service de santé et de la police, annoncés par un feu bleu et un avertisseur à deux sons alternés. Au besoin, j'empiète même sur le trottoir, en prenant toutes les précautions nécessaires. 📖 1, 70



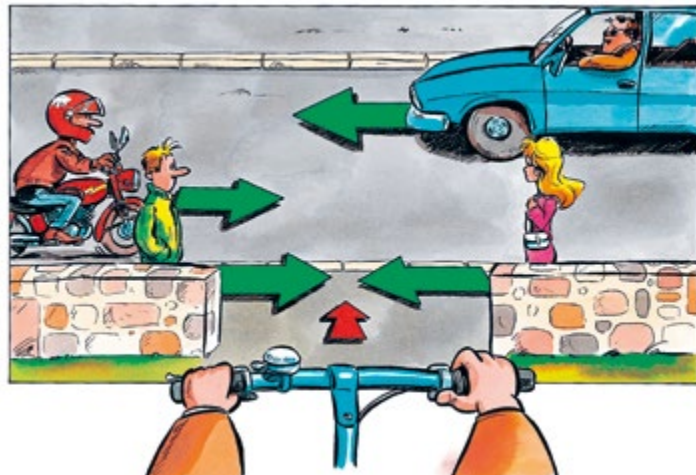
6. Je me conforme toujours aux signes et instructions donnés par la police ou par d'autres personnes compétentes (p.ex. patrouilleurs scolaires). Lorsque ni la police, ni d'autres personnes ne règlent la circulation, je me conforme aux signaux lumineux, à défaut aux signaux et marques. Si ceux-ci font défaut, j'observe la priorité de droite. 📖 1, 30, 61



7. En m'engageant dans la circulation, j'accorde d'abord la priorité aux piétons se trouvant sur le trottoir, puis aux véhicules circulant sur la chaussée. Tel est le cas lorsque je sors d'une fabrique, d'une cour, d'un garage, d'un chemin rural, d'une place de stationnement, d'une station d'essence, d'une cour d'école, etc. ou en traversant le trottoir. Si l'endroit est sans visibilité, je m'arrête et, au besoin, j'ai recours à une tierce personne pour surveiller la manœuvre. Avant de partir, je fais attention à ne mettre personne en danger (p.ex. des enfants qui jouent). 📖 1, 20, 46, 64, 65

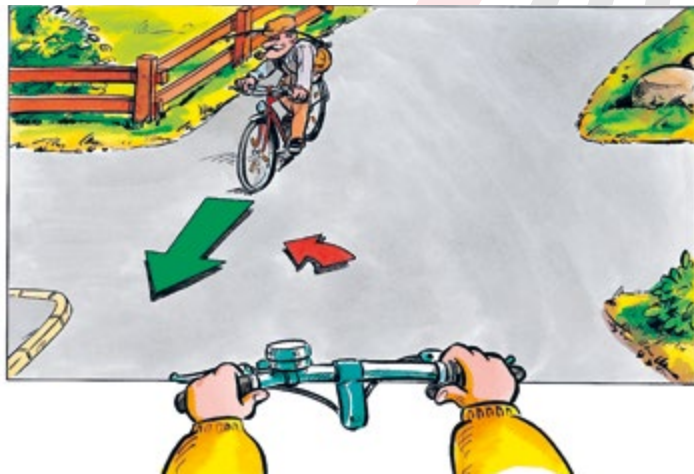
8. Avant d'obliquer à gauche, j'accorde la priorité aux véhicules qui viennent en sens inverse (y compris à ceux qui débouchent d'une route munie du signal «Stop»). 📖 1, 38, 49, 50b

7



9. Je ne m'engage pas dans une intersection si je remarque que les véhicules qui me précèdent commencent à s'arrêter. J'évite ainsi de bloquer le trafic. 📖 1, 15
10. Avant de changer de direction, je signale mon intention aux autres usagers de la route (indicateurs de direction, signe clair du bras). Je le fais pour me disposer en ordre de présélection, passer d'une voie à une autre, obliquer, dépasser, faire demi-tour, pour m'engager dans la circulation ou m'arrêter au bord de la route. 📖 1, 38
11. Si je me déplace avec des engins assimilés à des véhicules sur la route (p.ex. patins à roulettes, trottinette, skate), je respecte les règles des piétons et leur laisse la priorité. 📖 1, 53

8

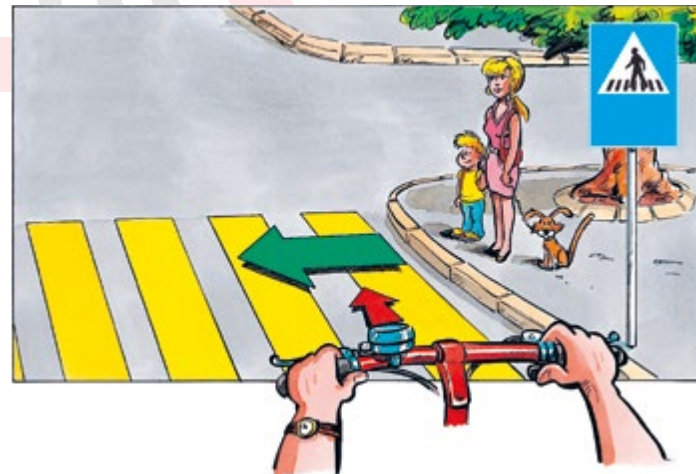


De l'égard pour les piétons

12. A l'approche d'un passage pour piétons, je réduis ma vitesse à temps de façon à pouvoir m'arrêter et accorder la priorité aux piétons. J'accorde la priorité à tout piéton qui est déjà engagé sur le passage ou qui attend devant celui-ci avec l'intention visible de traverser la chaussée. 📖 1, 13, 14, 49, 50, 55



12



13. Je cède également la priorité aux piétons qui traversent le passage depuis la gauche de la chaussée (ou qui se trouvent sur un refuge au milieu de celle-ci).

☞ 1, 12, 14

14. Je m'arrête toujours devant un passage pour piétons lorsque je circule en files parallèles et qu'un véhicule dans une autre file s'est arrêté pour accorder la priorité aux piétons.

☞ 1, 12, 13

15. Je ne m'arrête pas sur un passage pour piétons (p.ex. lors d'un arrêt de la circulation), mais je le laisse libre afin que les piétons puissent l'emprunter sans difficulté.

☞ 1, 9

13



16. Lorsque je circule en colonne sur une chaussée dépourvue de passages pour piétons, je m'arrête au besoin si des piétons attendent de pouvoir traverser.

☞ 1

17. Je laisse toujours la priorité aux aveugles et malvoyants non accompagnés qui indiquent, en levant leur canne blanche, leur intention de traverser la chaussée.

☞ 1

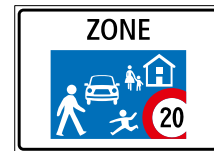


18. Je ne coupe pas une formation de piétons en colonne qui traverse la chaussée. Dans la mesure du possible, je lui accorde la priorité aux intersections. La même règle s'applique aux formations de véhicules en colonne.

☞ 1

19. Dans une zone de rencontre, j'accorde la priorité aux piétons et aux personnes avec des engins assimilés à des véhicules (p.ex. patins à roulettes, trottinette, skate). Ces derniers ne doivent pas gêner les autres véhicules.

☞ 1, 46



20. Je cède la priorité aux piétons lorsque je dois emprunter avec mon véhicule un trottoir, une bande longitudinale pour piétons ou un chemin pour piétons.

☞ 1, 7, 46

21. A l'approche des arrêts destinés aux véhicules des transports publics, je fais preuve de prudence à l'égard des personnes qui montent ou descendent de ces véhicules.

Je fais également attention aux personnes qui pourraient traverser en courant.

☞ 1, 22, 23, 25

22. Lorsque des bus scolaires s'arrêtent et que leurs feux clignotants sont enclenchés, je ne les dépasse qu'à une allure réduite et en faisant preuve d'une prudence particulière. Au besoin, je m'arrête. Des enfants pourraient s'élancer sur la chaussée.

☞ 1, 21, 25



23. Lorsqu'un tramway s'arrête à un endroit dépourvu de refuge sur la moitié de la chaussée où je circule, je m'arrête et attends jusqu'à ce que les passagers l'aient évacuée.

☞ 1, 21

23



Les transports publics

24. Lorsque je circule à côté d'une voie réservée aux bus qui va dans la même direction que moi, j'accorde toujours, avant de tourner, la priorité aux bus.

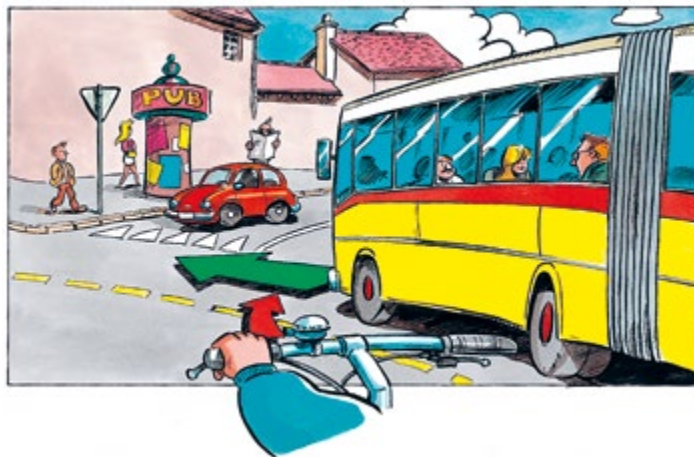
☞ 1, 63



25. Je reste derrière le bus qui, immobilisé à un arrêt à l'intérieur d'une localité, actionne son indicateur de direction pour indiquer qu'il va repartir.

☞ 1, 21, 22

24

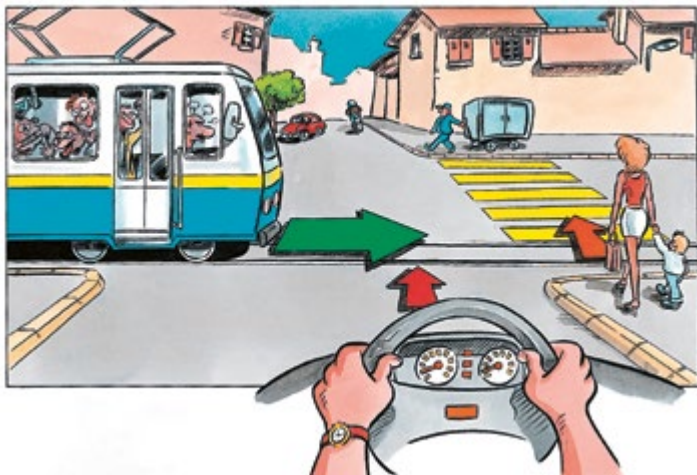


26. J'accorde la priorité aux tramways, sauf s'ils débouchent d'une route secondaire sur une route principale (ce qui est très rarement le cas). En tant que piéton engagé sur un passage pour piétons, je dois également accorder la priorité aux tramways. Il n'en va pas de même pour les bus et les trolleybus qui sont eux, en principe, soumis aux mêmes règles que les autres véhicules.



27. Si nécessaire, je m'écarte vers la gauche lorsqu'un tramway vient en sens inverse sur ma voie de circulation.

26



28. Aux passages à niveau, je m'arrête dès que les feux rouges clignent. Je ne traverse les rails que lorsque les barrières sont levées et que les feux rouges clignotants se sont éteints.



29. Lorsque le passage à niveau n'est signalé que par une croix de Saint-André (sans feux clignotants ni barrières), je fais preuve d'une prudence particulière. Dès que je remarque qu'un train s'approche, je m'arrête.



28



La priorité de droite

30. En l'absence de signalisation à une intersection, j'accorde la priorité aux véhicules venant de droite.

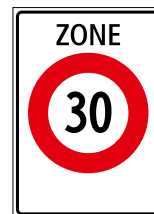
☞ 1, 6, 31, 42, 44

31. Lorsque l'ordre de priorité ne peut être réglé, par exemple lorsque des véhicules venant de toutes les directions parviennent simultanément à une intersection dépourvue de toute signalisation, je fais preuve d'une attention particulière et je conviens avec les autres conducteurs de véhicules (signe de la main au conducteur venant de la gauche) de l'ordre de passage.

☞ 1, 30

32. Dans les zones 30 je laisse la priorité aux véhicules venant de droite, si rien d'autre n'est spécifié.

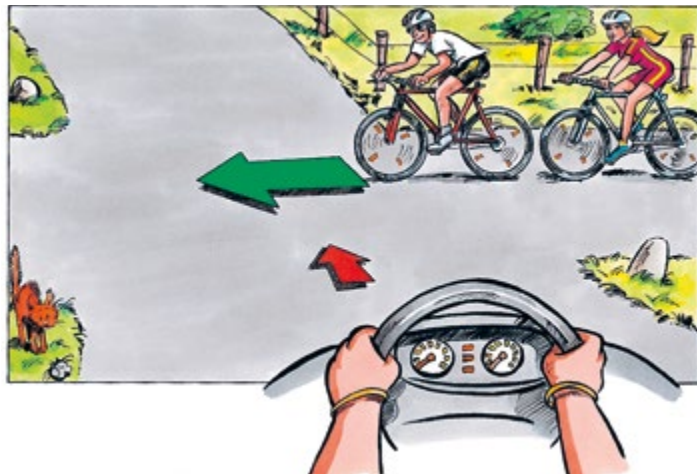
☞ 1, 30



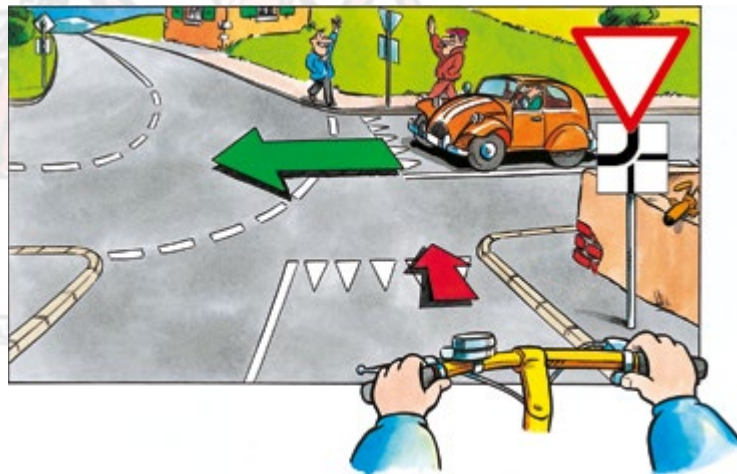
33. Les conducteurs circulant sur des routes non prioritaires qui débouchent sur une route prioritaire, appliquent entre eux la priorité de droite.

☞ 1, 39

30



33



Les panneaux de signalisation

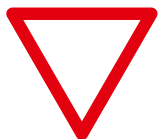
34. Au signal «Stop», je m'arrête toujours. La partie frontale de mon véhicule ne doit pas dépasser la ligne d'arrêt. J'accorde la priorité aux véhicules circulant sur la route dont je m'approche.

☞ 1, 33, 39, 71

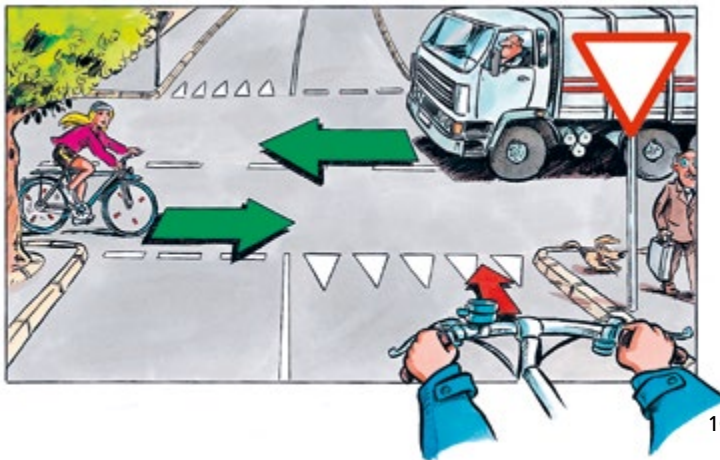


35. Au signal «Cédez le passage», je ne m'arrête qu'en cas de besoin et laisse la priorité aux véhicules circulant sur la route dont je m'approche.

☞ 1, 33, 36, 39, 71



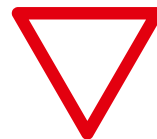
35



10

36. Lorsque le signal «Cédez le passage» est combiné avec le signal «Carrefour à sens giratoire», je ralentis et j'accorde la priorité aux véhicules engagés dans le giratoire et à ceux qui s'engagent dans celui-ci.

☞ 1, 35



37. Lorsque je roule sur une route principale, j'ai la priorité. Je reconnais celle-ci grâce au signal «Route principale».

☞ 1, 38, 40, 41, 45

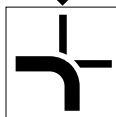


38. Lorsque je reste sur une route principale qui change de direction, j'ai la priorité. Ceci m'est indiqué par

36

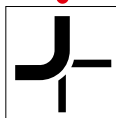
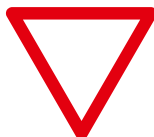


la combinaison des signaux «Route principale» et «Direction de la route principale». Je dois cependant annoncer mon changement de direction (clignotant, signe clair du bras). 📖 1, 8, 10, 37

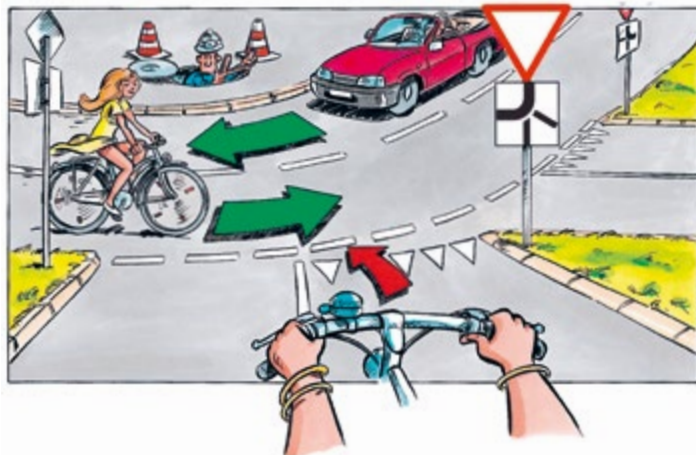


39. La combinaison des signaux «Cédez le passage» ou «Stop» avec la plaque complémentaire «Direction de la route principale», m'oblige à accorder la priorité aux véhicules qui circulent sur la route principale qui change de direction.

📖 1, 33, 34, 35, 40



39



40. Lorsque je quitte la route principale, j'ai la priorité par rapport aux véhicules circulant sur les routes secondaires.

📖 1, 37, 39

41. Après le signal «Fin de route principale», j'accorde à nouveau la priorité aux véhicules venant de droite.

📖 1, 37

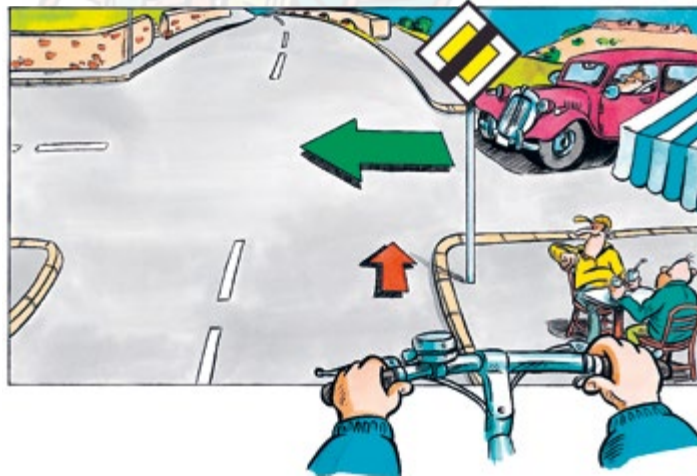


42. Après le signal «Intersection comportant la priorité de droite», je cède la priorité aux véhicules venant de droite. (Ce signal se trouve seulement sur les routes secondaires; il ne concerne que la prochaine intersection.)

📖 1, 30, 43, 44



41



43. Après le signal «Intersection avec route sans priorité», je bénéficie de la priorité sur les véhicules venant de gauche ou de droite (ce signal se trouve seulement sur des routes secondaires; il ne concerne que la prochaine intersection).

☞ 1, 42, 44



44. Les panneaux blancs «Début de localité sur une route secondaire» et «Fin de localité sur une route secondaire» m'indiquent une route secondaire. Dans la mesure où rien d'autre n'est signalé, je laisse la priorité à la circulation venant de droite.

☞ 1, 30, 42, 43, 45



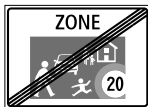
45. Les panneaux bleus «Début de localité sur une route principale» et «Fin de localité sur une route principale» m'indiquent une route principale.

☞ 1, 37, 44



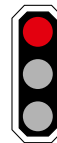
46. Après le signal «Fin de la zone de rencontre», je respecte à nouveau les règles de priorité usuelles.

☞ 1, 7, 19, 20

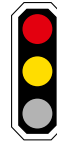


Les signaux lumineux

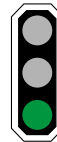
47. Au feu rouge, je m'arrête. ☞ 1, 28



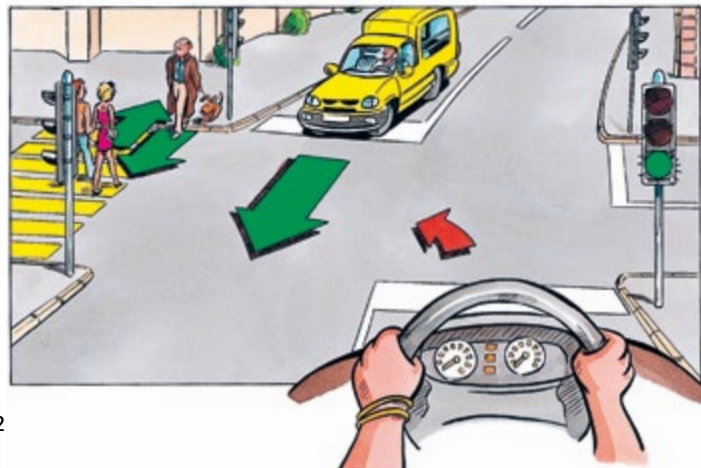
48. Lorsque le feu jaune apparaît en même temps que le rouge, je m'apprête à repartir. J'attends néanmoins le feu vert avant de démarrer. ☞ 1, 51



49. Au feu vert complet, je peux continuer dans toutes les directions. Si j'oblique à gauche, je dois néanmoins accorder la priorité aux véhicules venant en sens inverse et aux piétons engagés sur la chaussée



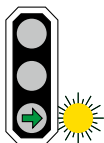
49



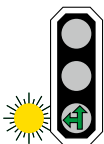
transversale. Lorsque j'oblique à droite, les piétons dans la rue transversale ont la priorité. ☞ 1, 8, 12, 50a+b

50. Aux flèches vertes, j'avance dans la direction indiquée, mais:

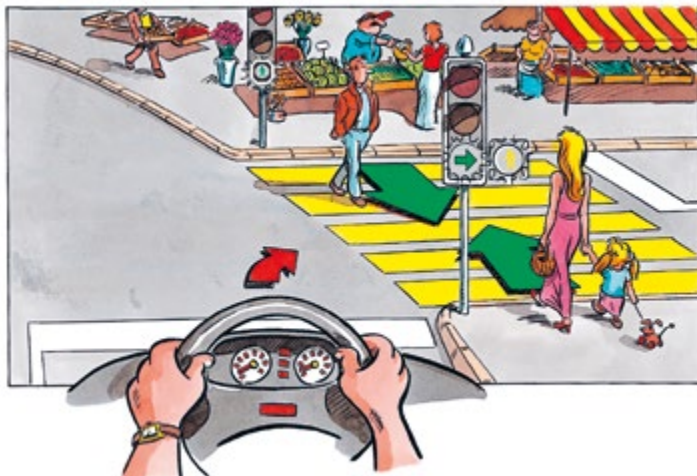
50a. Lorsqu'à côté d'une flèche verte pointant à droite, un feu jaune clignote, j'accorde la priorité aux piétons engagés sur la chaussée transversale.



50b. Lorsqu'un feu jaune clignote à côté d'une flèche verte pointant simultanément tout droit et à gauche, j'accorde la priorité à la circulation venant en sens inverse et aux piétons

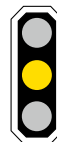


50a



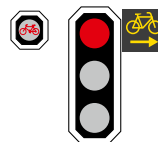
engagés sur la chaussée transversale. ☞ 1, 8, 12, 49

51. Au feu jaune succédant au vert, je m'arrête lorsque je peux le faire avant l'intersection. ☞ 1, 48

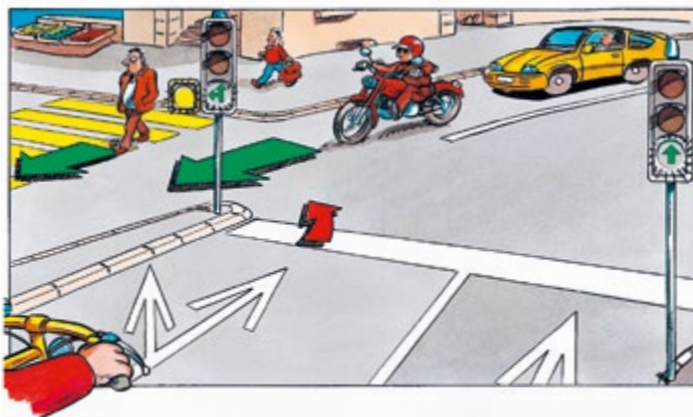


52. En tant que cycliste, je respecte aussi les signaux lumineux spéciaux qui me sont destinés.

Lorsque c'est indiqué, les cyclistes peuvent tourner à droite au feu rouge. Ils doivent néanmoins céder la priorité. ☞ 1, 54



50b



53. Quand je me déplace avec des engins assimilés à des véhicules (p.ex. patins à roulettes, trottinette, skate), je respecte également les signaux me concernant. 📖 1, 11



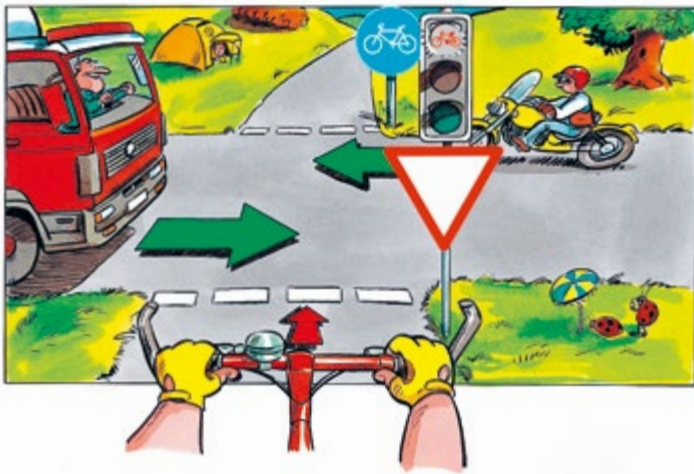
54. En tant que piéton, je respecte les signaux lumineux qui me sont destinés. 📖 1, 52



55. Lorsque le feu jaune clignote, je fais preuve d'une prudence particulière. Celui-ci est enclenché lors-que les signaux lumineux sont éteints, aux abords des passages pour piétons, en complément aux signaux de danger, etc. 📖 1, 12



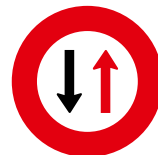
52



Le trafic en sens inverse

56. Au signal «Laissez passer les véhicules venant en sens inverse», je cède le passage au trafic venant en sens inverse. Toutefois, si je conduis un véhicule à deux roues (vélo, cyclomoteur, motocyclette), je suis autorisé à poursuivre ma route si j'ai la possibilité de croiser sans danger les véhicules venant en sens inverse.

📖 1, 57, 58



57. Au signal «Priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse», j'ai la priorité. Ce signal est placé aux endroits où la chaussée se rétrécit. Toutefois, si à mon arrivée, un véhicule venant en sens inverse est déjà engagé dans le passage rétréci, je n'ai pas la priorité.

📖 1, 56, 58



58. Si un obstacle (chantier, transbordement de marchandises) se trouve sur la moitié de la chaussée que j'emprunte et que le croisement ne peut se faire sans danger, j'accorde la priorité à la circulation venant en sens inverse.

☞ 1, 56, 57



59. Lorsque je roule en voiture sur une route étroite où le croisement n'est pas possible, je recule si je me trouve plus près d'une place d'évitement que la voiture venant en sens inverse. Sur ce type de route, les trains routiers (véhicules à moteur avec remorque ou semi-remorque) ont la priorité sur les autres véhicules, les véhicules automobiles lourds sur les véhicules automobiles légers et les autocars sur les camions.

☞ 1, 60, 61

58



60. En descendant une route à forte déclivité ou une route de montagne où le croisement n'est pas possible, je recule lorsqu'un véhicule vient en sens inverse. Le véhicule montant ne doit reculer que lorsqu'il se trouve manifestement plus près d'une place d'évitement.

☞ 1, 59, 61



61. Lorsqu'il est difficile de croiser ou de dépasser sur les routes postales de montagne, je suis les instructions et les signes donnés par les conducteurs des véhicules de transports publics (p.ex. car postal).

☞ 1, 6, 59, 60



62. Lorsque je roule dans la même direction qu'un tramway circulant sur le côté gauche de la chaussée, je me tiens suffisamment à droite pour permettre au trafic venant en sens inverse d'éviter le tramway. ☞ 1, 27



Les pistes et bandes cyclables

63. En obliquant à une intersection, j'accorde la priorité aux cyclistes et cyclomotoristes circulant sur une piste ou une bande cyclable délimitée par un marquage jaune qui longe la chaussée.

☞ 1, 24, 64



64. Lorsque je traverse une piste ou une bande cyclable en sortant d'un garage, d'une cour d'école, d'un chemin rural, etc., j'accorde la priorité aux cyclistes et aux cyclomotoristes.

☞ 1, 7, 63

65. Lorsque je quitte une piste ou une bande cyclable pour m'engager sur la chaussée, je cède la priorité aux véhicules qui circulent sur la chaussée. A la fin d'une piste cyclable se trouve – mais pas toujours – le signal «Fin de la piste cyclable».

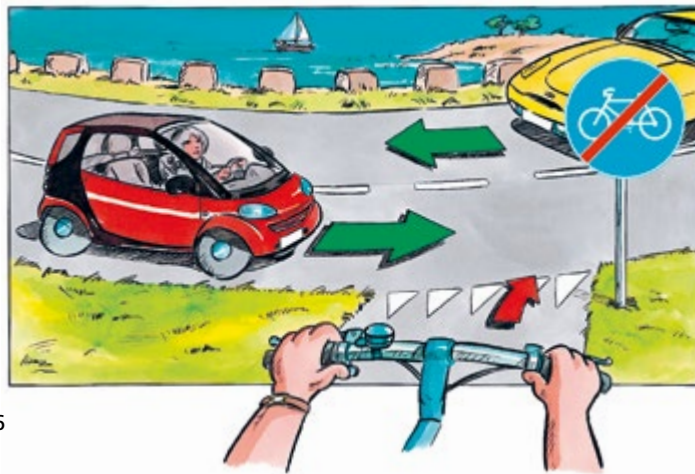
☞ 1, 7



63

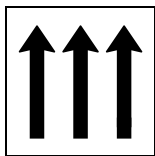


65



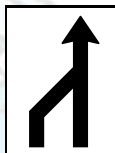
Autres règles

66. Sur les routes comportant plusieurs voies parallèles (y compris les giratoires), je ne passe d'une voie à l'autre que s'il n'en résulte pas de danger pour les autres. Je n'oublie pas que les véhicules qui restent sur leur voie sont prioritaires.



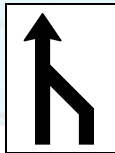
☞ 1, 67, 68, 69

67. Lorsque, sur une route à deux voies, je roule sur la voie de gauche qui se rabat à droite, j'accorde la priorité aux véhicules se trouvant sur la voie de droite.



👉 1, 66, 68, 69

68. Lorsque je dois changer de voie à cause d'un obstacle, j'accorde la priorité aux véhicules roulant sur les autres voies.  1, 66, 67, 69



➡ 1, 66, 67, 69

69. Lorsque plusieurs voies à forte circulation se rencontrent, j'applique le système de la «fermeture éclair» (une voiture de droite, une voiture de gauche, et ainsi de suite). Je n'oublie pas qu'il s'agit d'un système facultatif; les règles de priorité restent en vigueur. 1, 66, 67, 68

➡ 1, 66, 67, 68

70. Sur l'autoroute, lorsque la circulation en files parallèles est arrêtée, je m'écarte à gauche ou à droite afin de libérer une voie centrale pour faciliter le passage d'éventuels véhicules de secours.  1, 5

👉 1, 5



71. Lorsque des véhicules circulant en files parallèles ont la priorité, j'accorde la priorité aux véhicules de la deuxième file, même si la première est immobilisée.

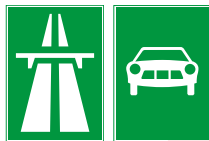
➡ 1, 34, 35

71



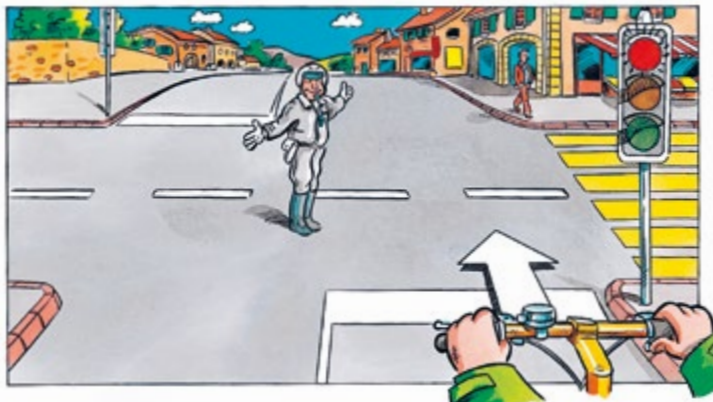
72. Lorsque je m'engage sur une autoroute ou semi-autoroute, je cède la priorité aux usagers de celle-ci. Afin de pouvoir m'insérer plus facilement, j'utilise la voie d'accélération pour adapter ma vitesse à celle des autres véhicules.

📖 1, 73

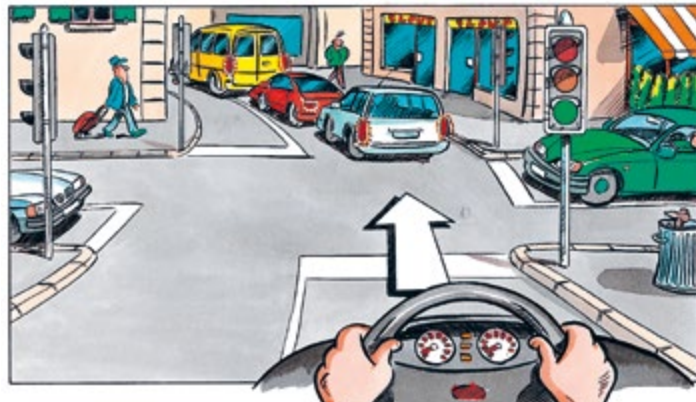


Test: Que sais-je? (Voir solutions en page 23)

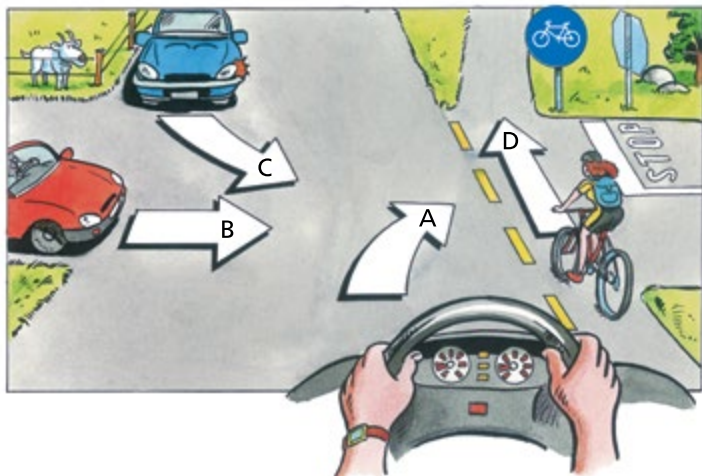
Test 1: Est-ce que je dois m'arrêter?



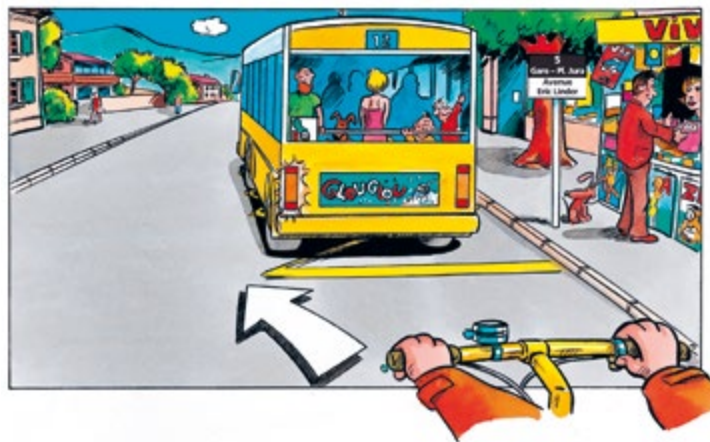
Test 2: Est-ce que je dois m'arrêter?



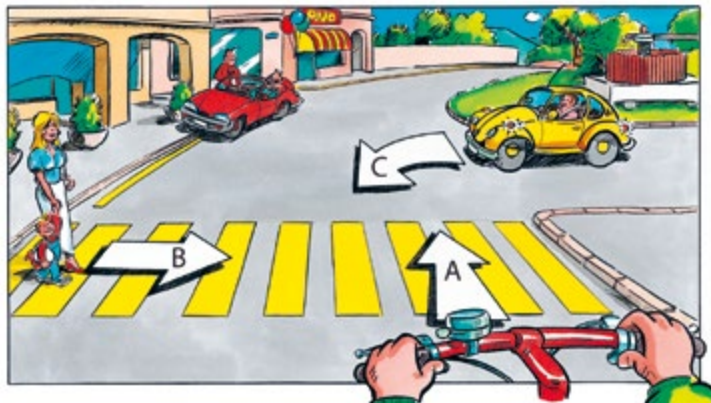
Test 3: Quel est l'ordre de priorité?



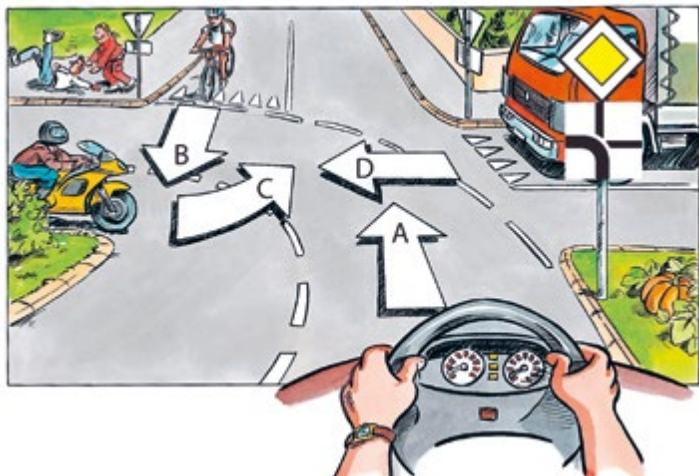
Test 4: Puis-je dépasser le bus?



Test 5: Quel est l'ordre de priorité?



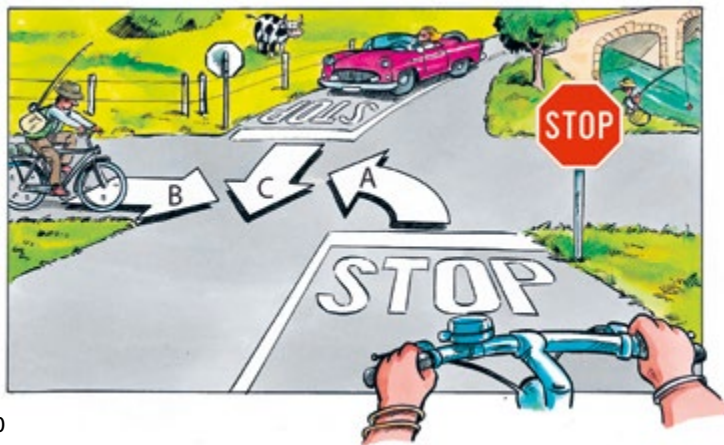
Test 7: Quel est l'ordre de priorité?



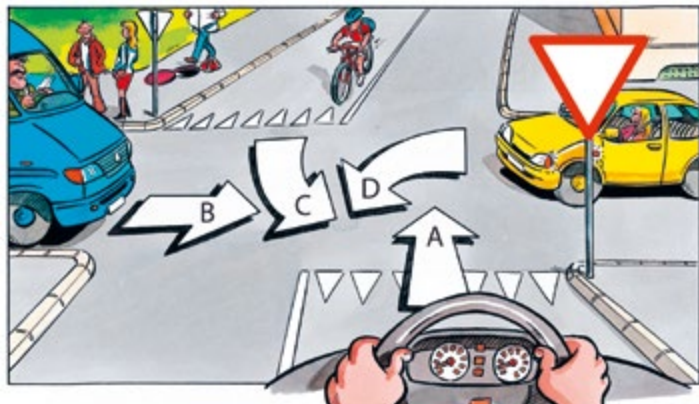
Test 6: Quel est l'ordre de priorité?



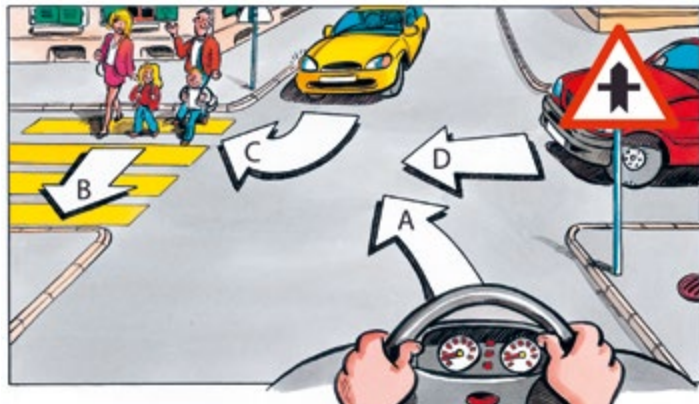
Test 8: Quel est l'ordre de priorité?



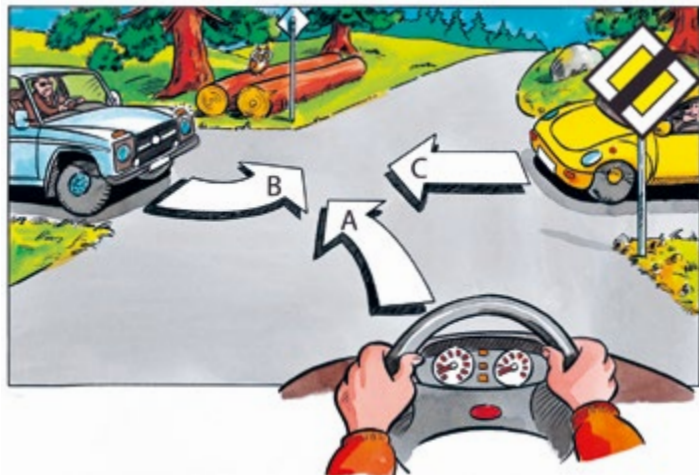
Test 9: Quel est l'ordre de priorité?



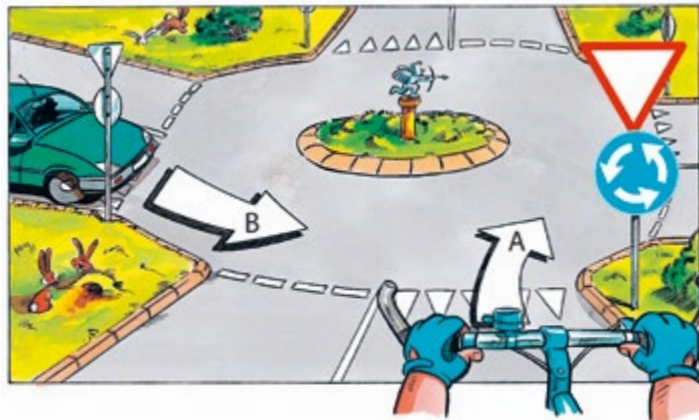
Test 10: Quel est l'ordre de priorité?



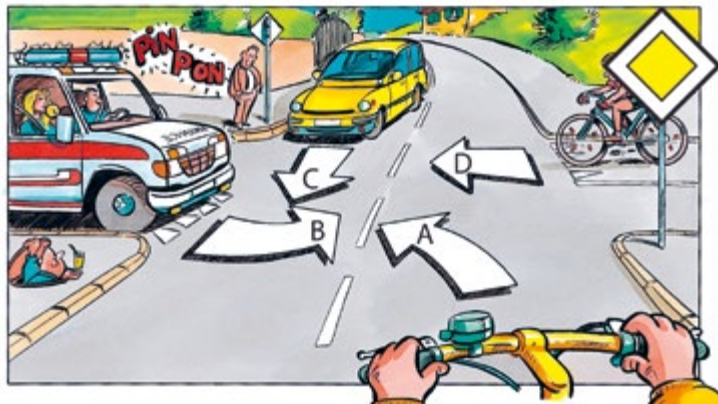
Test 11: Quel est l'ordre de priorité?



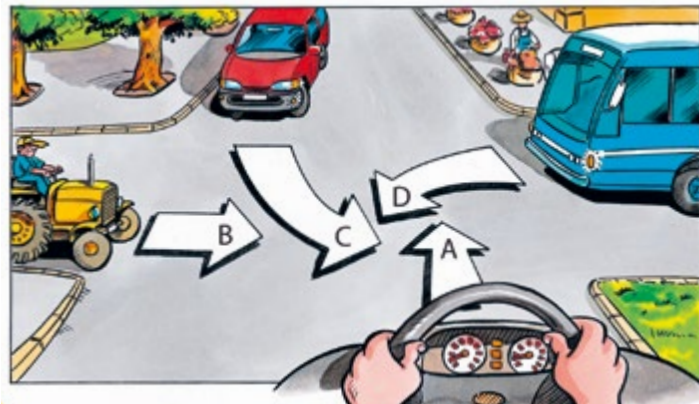
Test 12: Quel est l'ordre de priorité?



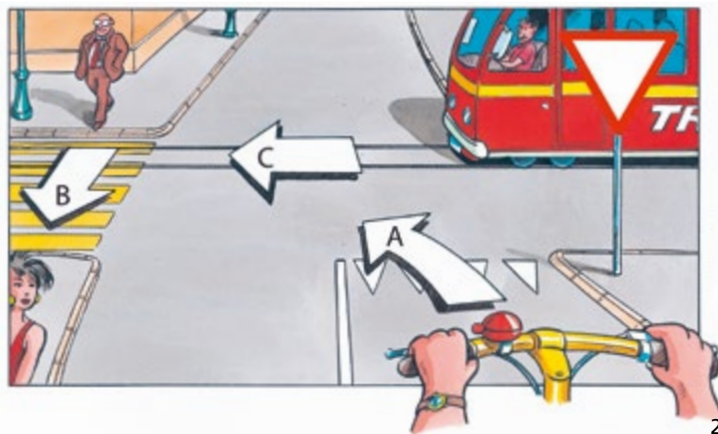
Test 13: Quel est l'ordre de priorité?



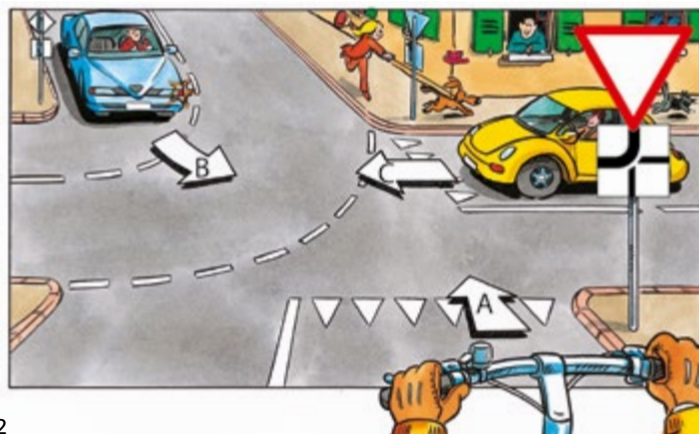
Test 14: Quel est l'ordre de priorité?



Test 15: Quel est l'ordre de priorité?



Test 16: Quel est l'ordre de priorité?



Réponses au test

Les numéros indiqués entre parenthèses se réfèrent à ceux des différents paragraphes dans le texte.

1. **Non** (v. N° 6)
2. **Oui** (v. N° 9)
3. **D-A-B-C** (v. N°s 63, 30)
4. **Non** (v. N° 25)
5. **B-C-A** (v. N°s 12, 13, 30)
6. **C-A-B** (v. N°s 42, 8)
7. **A-C-B-D** (v. N°s 40, 37, 33)
8. **B-C-A** (v. N°s 34, 8)
9. **B-D-A-C** (v. N°s 35, 8)
10. **B-C-A-D** (v. N°s 12, 43, 8)
11. **C-A-B** (v. N° 41)
12. **B-A** (v. N° 36)
13. **B-C-A-D** (v. N°s 5, 37, 8)
14. **Les conducteurs régleront entre eux la priorité**
(v. N°s 30, 31 et 26 dernière phrase).
15. **C-B-A** (v. N°s 35, 26, 12)
16. **B-C-A** (v. N°s 40, 39, 33)



Sécurité routière

©

Touring Club Suisse
Sécurité routière
1214 Vernier/Genève

Internet: www.tcs.ch/securite-routiere
E-mail: sro@tcs.ch

www.facebook.com/tcs.ch
www.twitter.com/tcs_suisse
www.youtube.com/tcs

Edition 2021

Fonds für Verkehrssicherheit
Fonds de sécurité routière
Fondo di sicurezza stradale

